Nations Unies A/C.3/60/4

Assemblée générale

Distr. générale
28 octobre 2005
Français
Original: anglais

Soixantième session
Troisième Commission
Point 69 a) de l'ordre du jour
Élimination du racisme et de la discrimination raciale : élimination du racisme et de la discrimination raciale

Lettre datée du 25 octobre 2005, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent du Bélarus auprès de l'Organisation des Nations Unies

J'ai l'honneur de vous transmettre ci-joint des informations réunies par la Mission permanente de la République du Bélarus auprès de l'Organisation des Nations Unies au sujet de la situation des minorités nationales au Bélarus (voir annexe).

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document de l'Assemblée générale, au titre du point 69 a) de l'ordre du jour.

(*Signé*) Andrei **Dapkiunas**

05-57837 (F) 011105 011105

Annexe à la lettre datée du 25 octobre 2005, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent du Bélarus auprès de l'Organisation des Nations Unies

[Original : russe]

Situation des minorités nationales au Bélarus

La République du Bélarus est un État unitaire et multiethnique. Les Bélarussiens constituent la principale composante de sa population. Elle est également peuplée de Russes, d'Ukrainiens, de Polonais, de Lituaniens, de Tatars, de Juifs et de Rom qui sont installés sur son territoire depuis des siècles.

Les Bélarussiens représentent 81 % des habitants du Bélarus sur un total de 10 millions. Les 19 % restants de la population appartiennent à plus de 140 nationalités et peuples différents, dont les Russes (11 % de la population totale), les Polonais (3,9 %), les Ukrainiens (2,4 %) et les Juifs (0,3 %).

Depuis 1996, le terme « minorité » n'est plus employé au Bélarus pour désigner les citoyens de nationalités diverses. La Constitution a institué le concept de « communauté nationale » et l'usage du terme « minorités nationales » est limité au domaine des relations internationales.

Il n'y a pas, au Bélarus, de conflits ou d'affrontements causés par des facteurs ethniques, raciaux, linguistiques et religieux. Cette situation stable s'explique par la mentalité du peuple bélarussien, par une tradition millénaire de coexistence pacifique entre les ethnies qui vivent dans ce pays et par l'existence de liens anciens et solides entre elles.

Les études effectuées au niveau national montrent que, dans leur immense majorité, les Bélarussiens ne prêtent pas attention aux facteurs nationaux dans leur vie quotidienne. Plus des deux tiers d'entre eux ont des parents qui appartiennent à un autre groupe national. Près de 40 % des mariages recensés au Bélarus sont conclus entre des membres d'ethnies différentes.

Plus de 20 lois ont été adoptées au sujet des communautés ethniques. L'incitation à la haine nationale, raciale ou religieuse est interdite par la législation nationale. En cas d'infraction, les mobiles fondés sur le racisme constituent une circonstance aggravante pour la responsabilité pénale.

L'égalité de libertés et de droits politiques, économiques et sociaux est garantie à tous les citoyens qui affirment appartenir à une minorité nationale. En vertu de la Constitution, l'État est responsable de la préservation du patrimoine historique, culturel et spirituel, ainsi que du développement des cultures de tous les peuples vivant dans le pays.

À l'heure actuelle, 124 organisations sociales et 25 communautés nationales, dont 38 organisations à vocation nationale ou internationale reconnue, exercent leurs activités au Bélarus. Ces activités sont axées essentiellement sur la mise en œuvre de programmes culturels, éducatifs et caritatifs.

Les langues des communautés nationales sont enseignées dans un grand nombre d'écoles et d'établissements d'enseignement. Au cours de l'année scolaire 2004-2005, ces langues ont été étudiées par environ 9 000 élèves du secondaire.

Dans les établissements d'enseignement supérieur, on a créé des cours spéciaux et des cours facultatifs sur l'histoire des minorités nationales du Bélarus et on organise des conférences scientifiques et techniques internationales sur les relations interethniques.

Plusieurs nouvelles publications consacrées aux communautés nationales ont été éditées dernièrement avec le concours du Comité des affaires religieuses et ethniques du Bélarus, notamment les dossiers intitulés « Défense des droits des membres des communautés nationales de la République du Bélarus » et « Apprenons à vivre ensemble », le manuel sur l'histoire et la culture des communautés nationales de la République du Bélarus, et l'opuscule intitulé « Le Bélarus multiethnique ».

Développant activement la coopération dans le domaine de la promotion des droits des membres des communautés nationales, le Bélarus est prêt à établir un dialogue constructif et une collaboration fructueuse avec toutes les parties intéressées.